

Thème et Débat | La séparation entre Musique et Musicologie aux Instituts Supérieurs de Musique en Tunisie : quelle restructuration ?

Par Hamdi Makhlouf

18 juillet 2017

Quelques repères terminologiques et historiques de la musicologie

Mon intervention aujourd'hui prend la forme d'une mise au point historique et terminologique de la musicologie. Bien que cela peut paraître anodin d'emblée (dans le sens où l'on pourrait facilement chercher et relever les données conceptuels de la discipline), il me semble tout de même important de mettre en exergue certains points cruciaux qui pourraient aider à mieux comprendre les méandres de ce domaine.

Comme nous le savons tous, le mot *musicologie* est une juxtaposition des mots *musique* et *logie*, dérivé du terme latin *logos*. D'après son champ étymologique, ce terme désigne « discours rationnel écrit ou parlé ». Cette désignation a toujours été interprétée par le mot *science* (et c'est bien l'idée qu'on a toujours retenue du mot *logos*).

Or, dans le cours de son histoire moderne, la *science* dite « classique » (du 17ème au 19ème siècle) et celle dite « contemporaine » (20ème siècle) ont deux caractères fondamentaux en commun. Le premier caractère consiste à « *renoncer à appréhender les choses selon leur essence intime et assigner pour objet à la science de n'étudier que les propriétés des objets que nos sens perçoivent* »¹. Quant au deuxième, il prend conscience que les théories scientifiques ne prétendent plus dire ce qui est « vrai ». La science dite « contemporaine » étudie des événements qui se déroulent dans une réalité dont la

1. Michel Bénot et Dr. Eng, « Science et Connaissance », *Rose+Croix Journal*, Vol.1, N°1, 2004, p.55., http://www.rosecroixjournal.org/issues/2004_vol_01/articles/vol1_50_60_benot.pdf

compréhension exige la construction d'hypothèses permettant de déduire logiquement des lois ou, du moins, rendre compte des observations que l'on pourrait faire et permettre des prévisions². Ces deux caractères renseigneraient ce que l'épistémologue canadien Robert Nadeau annonce dans son *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*. Il dit :

« On parle de "science" au sens propre ou de "science" au sens strict lorsque la théorie est complètement dégagée de toute interprétation philosophique ou métaphysique, posant des principes indépendamment de leur plausibilité, dans le seul but d'établir une correspondance avec les faits. »³

Cette asserion épistémologique sous-entendrait-elle que « faire la science » n'est pas « théoriser » ; la théorie étant une des données fondamentales d'une réflexion scientifique ?

Je viens maintenant à l'usage du mot *musicologie*. Selon un texte du musicologue suisse Jacques Handschin (Moscou 1886 - Bâle 1955), prononcé au cours du 4ème Congrès de la Société internationale de musicologie à Bâle (29 juin - 3 juillet 1949)⁴, « *musicologie en français, et Mouzykowskyédényé en russe sont calqués sur le modèle de l'allemand Musikwissenschaft* »⁵. Ce dernier signifie, au sens exact du terme, « la connaissance de la musique ». Dans son Précis de musicologie, Jacques Chailley définit *Musikwissenschaft* comme « la science qui permet d'aller plus loin que les prédécesseurs dans la connaissance de la musique et de son histoire »⁶. L'on constate ici une différenciation entre « science » et « connaissance » dans la mesure où cette dernière désigne l'ensemble du savoir et du savoir-faire humain, y compris l'activité scientifique. Je déduis de ce fait que si la connaissance est à la portée de tous, trop peu de monde pourra en faire une science !

D'après toutes ces données, la définition de la musicologie serait « un discours rationnel autour des objets ou événements musicaux qui permet d'évoluer dans la connaissance de la musique, de ses propriétés et de ses règles ». L'article Musicology, figurant dans le *New grove dictionary of music and musicians*, un des articles les plus importants qui devrait nous servir de référence dans notre domaine, propose dès le départ trois définitions significatives de la musicologie :

1. D'un point de vue académique, la musicologie est *l'étude scientifique de la musique* !
2. Selon l'implication de la musique en tant qu'art dans divers domaines, la musicologie est *un champ de connaissances ayant pour objet l'étude de l'art de la musique comme un phénomène physique, psychologique, esthétique et culturel* !

2. Ibid., p. 57.

3. Robert Nadeau, *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Puf, Paris, 1999, p. 629

4. Le compte rendu a été publié à Kassel vers 1950.

5. http://www.musicologie.org/theses/handschin_01.html

6. Jacques Chailley, *Précis de musicologie*, Nouvelle édition en 1984, Paris, PUF, 1958, p.19

3. Selon la multiplicité des éléments qui pourraient entretenir une relation directe avec la musique, la musicologie est l'étude approfondie de la musique impliquant musiciens, compositeurs et interprètes qui agissent dans un environnement social et culturel. L'on revendique ici de nouvelles méthodes dont certaines d'entre elles sont empruntées aux sciences sociales, notamment l'anthropologie, l'ethnologie, la linguistique, la politique et, plus récemment, les études sur le genre et la théorie culturelle.

Trois définitions pour une seule discipline : n'est ce pas un malaise qui brouille le chemin de ses protagonistes et empêche la compréhension de ses préceptes et de ses concepts ? En même temps, n'est-elle pas la richesse même incarnée dans une transdisciplinarité sans limites, ou presque ?

En puisant dans les sources historiques de la naissance de la musicologie, nous trouvons quelques éléments de réponse à ce dilemme. Je reviens toujours à l'article *Musicology* du New Grove assez complet et rédigé par plus d'une dizaine de musicologues de différentes nationalités dont l'Américain Vincent Duckles en était le contributeur principal. L'idée de l'article apporte trois idées clefs : *The nature of musicology*, *Disciplines of musicology* et *National traditions of musicology* tout en fournissant une base bibliographique conséquente.

Dans la section « origine », il est indiqué que l'étude de la musique, jusqu'à la moitié du 19ème siècle, était considérée comme une partie des connaissances générales procurant une base théorique pour discuter des questions spécifiquement musicales. Si l'on a appliqué les méthodes quantitatives des sciences naturelles sur la musique comme un phénomène physique en grèce antique, ou si même l'on a relevé les rapports numériques des intervalles et les lois sous-jacentes de l'harmonie musicale depuis Pythagore, ces pratiques restaient dans le cadre de l'*Ars Musica* ; partie intégrante du *Quadrivium* incluant aussi l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. C'est un stade de théorisation qui ne soulignerait pas une réflexion musicologique telle qu'on commence à concevoir dès les premiers travaux acoustiques de Helmholtz. En fait, étudier l'harmonie ou même relever les règles des modes musicaux ne seraient pas simplement une forme d'investigation musicale ?

Passons à la section autour des traditions musicologiques nationales. L'on mentionne plus d'une douzaine de pays entre la France, l'Italie, la Grande Bretagne, L'Allemagne, l'Autriche, la Russie, les États Unis, le Japon, sans citer les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. On pourra remarquer d'emblée que dans toutes ces traditions, l'histoire d'une musicologie ne commence pas avant le 18ème siècle. En Tunisie, nous connaissons davantage le modèle français⁷ qui, depuis les écrits de Jean-Jacques Rousseau, Joseph-François Fétis ou Guillaume André Villoteau, décrit les prémisses de la musicologie

7. Bien qu'il faut absolument étudier les autres modèles pour en tirer l'expérience scientifique.

comme nous devrions la connaître. Le tournant majeur de la discipline date en effet d'une centaine d'année (début du 20ème siècle) avec la nomination de Romain Rolland comme maître de conférence à la Sorbonne, enseignant l'histoire de la musique. La relève prise par André Pirrot et Paul Marie Masson dès 1927 a directement amené à la création de l'Institut de Musicologie à la Sorbonne en 1952. Dès lors, nous pouvons considérer que la musicologie a commencé sa quête : celle de se frayer un chemin au milieu des autres disciplines, anciennes et fortes par leurs bases méthodologiques et conceptuels.

L'article a également souligné un bon nombre de méthodologies se rapportant directement à la musicologie : la méthode historique (la plus ancienne), la méthode théorique et analytique, les recherches des archives, la lexicographie et terminologie, l'organologie et l'iconographie, esthétique et critique, sociomusicologie (ou ethnomusicologie), la psychologie de l'écoute, etc. Sans avancer des assertions aventureuses, je remarque ces méthodologies disciplinaires annoncées au New Grove n'entretiennent pas une relation directe avec la pratique de la musique dans le sens où le musicologue peut parfaitement établir une recherche sur la terminologie de la musique par exemple sans même maîtriser une seule note. Parler ou écrire sur la musique est très différent de faire ou pratiquer la musique. Une hypothèse fort plausible qui n'est pas exempte des hostilités du débat d'aujourd'hui.